

Tél: 21 30 10 20 - Fax: 21 30 18 51

01 BP; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT

www.finances.bj

CABINET

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

CELLULE DE SERVICES AUX CONTRIBUABLES

N°: 0.5.1/MEF/CAB/SGM/DGI/CSC

Cotonou, le 1 8 JAN 2021

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Dans le cadre de la réforme des factures normalisées, le Directeur Général des Impôts informe les consultants et prestataires individuels, qu'à partir du 1^{er} février 2021, ils pourront délivrer à l'occasion des transactions avec leurs clients, des factures normalisées via le système dématérialisé des Machines Électroniques Certifiées de Facturation (e-MECeF), accessible à l'adresse sygmef.impots.bj

À cet effet, il invite toutes les personnes concernées à créer un compte sur la plateforme SyGMEF, pour bénéficier de ce nouvel outil de facturation que l'administration fiscale met à leur disposition. Les procédures relatives à la création des comptes seront disponibles sur le site web de la DGI, à l'adresse <u>www.impots.finances.gouv.bj</u> à compter du 22 janvier 2021.

Le Directeur Général des Impôts leur présente ses vœux les meilleurs et les remercie pour leur accompagnement.

Nicolas YENOUSSI